

ASSEMBLEE MUNICIPALE TAVANNES



Procès-verbal de l'assemblée municipale du
lundi 27 juin 2011,
salle communale de Tavannes - 20H15

Ordre du jour : selon pièce annexée

Président : M. René Eicher,

Secrétaire : Mme Stéphanie Matthey

Électrices et électeurs inscrits : 2236
soit 1184 électrices et 1052 électeurs
Électrices et électeurs présents : 55
soit 18 électrices et 37 électeurs

Droit de vote : non contesté

Scrutateurs : Mme Colette Cocher
M. René Ramseier

ORDRE DU JOUR

L'Assemblée est ouverte à 20h15 par le président qui remercie chacun d'avoir répondu à la convocation. Il salue la présence de M. le maire Pierre-André Geiser ainsi que de tous les membres du conseil municipal.

L'assemblée a été régulièrement convoquée par cartes personnelles et la publication de la date et de l'ordre du jour ont paru dans la Feuille officielle du district de Moutier N°18 du 18.05.2011.

Aucun changement n'est apporté à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée municipale du 6 décembre 2010.

Le président M. René Eicher résume brièvement le contenu du procès-verbal du 06.12.2010 avant de passer au vote, il demande s'il y a des questions à ce sujet.

M. le maire Pierre-André Geiser prend la parole et revient sur les « divers » de la dernière assemblée municipale.

a) question de M. Steiner à propos des abris PC

Renseignements pris, M. Christian Ackermann nous informe que l'office fédéral de la protection civile ne prévoit actuellement plus aucune obligation de tenir à jour les lieux où sont situés les abris PC mais pourrait être ordonnée en cas de montée en puissance d'un danger.

b) question de Mme Knuchel « une journée pour ta commune »

M. Marcel Wüthrich nous informe qu'un groupe de travail va être mis sur pied pour l'élaboration de ce projet qui devrait être finalisé d'ici fin 2011 ou début 2012, le conseil municipal en ayant déjà donné son approbation.

M. Eicher demande s'il y a encore des questions sur le procès-verbal et passe au vote. Personne ne demandant la parole, le procès-verbal du 6 décembre 2010 est accepté à sa majorité.

2. Passation et approbation des comptes communaux 2010

M. Yann Rindlisbacher, responsable des finances en collaboration avec M. Christophe Wölfli, caissier, présentent et commentent le budget du compte de fonctionnement point par point.

Un résumé du budget a été remis à chaque électeur.

Le degré d'autofinancement de 2010 est de 101.80 % et la quotité de la charge des intérêts de 1,76 %, cela confirme des indications positives de la situation financière de la commune. La dette brute par rapport aux revenus par habitant se situe à 72,86 %, soit à Fr. 1'779.- par habitant. Des chiffres satisfaisants lorsque l'on sait que le pourcentage est qualifié de critique lorsqu'il atteint le seuil des 200 %.

A retenir pour les comptes annuels 2010 :

- Excédent de revenus de Fr. 440'583.14 contre Fr. 1'910.- mis au budget

Cet excédent provient principalement des ressources fiscales plus importantes au niveau des comptes « Partages d'impôts intercommunaux » et des « Impôts aperiodiques obligatoires » notamment des impôts sur les gains de loterie et des impôts sur les gains immobiliers.

A relever, une perte importante de près d'un million sur les impôts des personnes physiques, ce qui reflète la période de crise que nous traversons.

Aussi, il a été totalement déprécié les places de jeux "Ebauches" et "Fiole" du patrimoine financier pour un montant d'environ Fr. 158'000.--, considérant que ces terrains ne seront pas revendus.

On peut encore ajouter qu'en 1998, le bilan comportait un découvert de Fr. 3'382'942.45 contre une fortune de Fr. 659'502.16 à ce jour, ce qui est très réjouissant.

En comparaison également, les financements spéciaux de 1998 se composaient d'avances de Fr. 1'181'089.55 et pouvons en 2010 parler d'engagements pour Fr. 438'035.04.

Avec un total des charges de Fr. 21'258'095.12 et un total des revenus de Fr. 21'698'678.26, les comptes 2010 bouclent avec un excédent de revenus de Fr. 440'583.14.

Le rapport de l'organe de vérifications des comptes est lu par le M. René Eicher, président de l'Assemblée.

Personne ne demandant la parole, l'assemblée passe au vote. Les comptes communaux sont acceptés à l'unanimité.

3. Modification règlement domaine scolaire/Adjonction de l'art. 10 traitant des modules EJC

Mme Caroline Gyger nous informe qu'au moment où les papiers ont été rassemblés pour mettre sur pied le règlement des modules à journée continue, l'art. 10a n'a pas été mentionné. Cet article traite du but du service, la perception d'émoluments et la prise en charge des élèves. En effet, pour satisfaire aux exigences du canton, cet article est à inclure dans le règlement, soit :

Art 10a – Modules d'école à journée continue

¹ La commune de Tavannes :

- a. gère des modules d'école à journée continue dès que la demande est suffisante;
- b. propose aussi des modules d'école à journée continue pour lesquels la demande est insuffisante, afin de permettre à sa population de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle

² La commune de Tavannes :

- a. perçoit un émolument auprès des parents pour les heures de prise en charge. Celui-ci repose sur les tarifs cantonaux;
- b. perçoit un émolument pour les repas compris entre Fr. 7.- à Fr. 12.-. Le conseil municipal définit par voie d'ordonnance le montant de l'émolument perçu pour les repas;
- c. demande aux parents de remettre chaque année, lors de l'inscription ou de la rentrée scolaire, une déclaration personnelle accompagnée des documents requis.

³ Dans les modules d'école à journée continue de la commune de Tavannes, la prise en charge des élèves est effectuée par une majorité de personnes disposant d'une formation pédagogique ou socio-pédagogique.

⁴ Les conditions d'engagement du personnel des modules d'école à journée continue sont régies par le droit communal sur le personnel.

Art. 11 – Service médical scolaire et Service dentaire scolaire

Le Service médical scolaire et le Service dentaire scolaire garantissent les soins médicaux et dentaires dans le cadre de l'école conformément à la réglementation cantonale et dans le but de promouvoir la santé des élèves.

Art. 12 – Activités hors cadre

La commune de Tavannes encourage les activités scolaires délocalisées, les semaines hors cadre, les camps de ski, les excursions et autres manifestations complémentaires de l'enseignement.

Art. 13 – Culture à l'école

En collaboration avec des institutions culturelles et des artistes, la commune de Tavannes encourage la médiation culturelle ainsi que des manifestations culturelles dans les écoles.

M. Eicher demande s'il y a encore des questions. Personne ne demandant la parole, l'assemblée passe au vote, la modification du règlement est approuvée à sa majorité.

4. Abrogation du règlement sur l'office des locations

M. Pierre-André Geiser prend la parole et nous informe que suite à la réforme judiciaire du canton de Berne, l'autorité régionale de conciliation a remplacé les offices communaux des locations au 1^{er} janvier 2011. Désormais, le règlement communal traitant de ce domaine est donc caduc et doit être abrogé formellement.

Personne n'ayant de questions sur cette abrogation, l'assemblée passe au vote et l'abrogation du règlement est approuvée à l'unanimité.

5. Voter un crédit de Fr. 220'000.- pour le renouvellement global de l'infrastructure informatique des écoles primaire et secondaire

Mme Caroline Gyger prend la parole et nous explique qu'en mars 2011, M. Rueff, responsable du parc informatique des écoles secondaires et primaires, a présenté à la commission d'école un projet de renouvellement du parc informatique. Le projet d'achat présenté s'étend sur 5 ans et permettrait de répondre aux besoins pour les 10 prochaines années. Ce projet a été accepté par la commission des écoles et est présenté à la commission des finances qui s'est annoncée favorable pour un budget de Fr. 220'000.-. M. Rueff étant absent, M. Gunter nous commente le projet en détail.

En effet, le parc informatique ne répond plus aux technologies du jour, les systèmes d'exploitations sont dépassés (Windows 2000), beaucoup de machines « plantent » régulièrement durant les leçons. Certains ordinateurs avaient même été fournis à l'époque par Rolex, de même que des PC privés équipent la salle des maîtres. Les locaux informatiques sont sombres, humides et mériteraient également d'être rafraîchis.

Pour 2011, le projet propose d'acquérir pour l'école secondaire 28 ordinateurs portables sur chariot séparés en 3 caisses permettant de dispatcher les ordinateurs dans 3 classes et 16 postes fixes.

Pour 2012, le projet propose d'acquérir pour l'école primaire 25 ordinateurs portables et relier 5 postes locaux au réseau. Equiper les classes de 1^{ère} et 2^{ème} en multimédia et en sono pour l'école enfantine.

En 2013, le projet propose acquisition pour l'école primaire de nouveaux postes fixes, 12 ordinateurs portables. Renouvellement global des postes fixes des directions EP et ES, ainsi que les serveurs.

Il serait également proposé de relier les 2 réseaux en un seul par fibre optique, ce qui permettrait d'avoir un seul serveur et également plus de sécurité.

Pour 2015... prolongement des achats et éventuellement acquisition de tablettes graphiques ou autre selon l'évolution des technologies.

M. Steiner prend la parole et au nom de la commission de gestion qu'il préside, s'étonne qu'aucun poste « informatique » n'ait été prévu dans le budget 2011, de même que dans la planification financière à moyen terme. De ce fait, la commission de gestion fait opposition à l'unanimité à ce projet et propose au conseil municipal de faire figurer ce crédit dans les investissements en 2012.

M. Yann Rindlisbacher justifie que la planification à court, moyen ou long terme n'est pas officielle et que le conseil communal a les compétences pour en modifier les décisions en fonction de son importance. Dès lors, le conseil a pris la décision d'accepter ce projet à l'unanimité, vu son importance et nécessité.

Aucune autre remarque n'étant apportée à ce sujet, l'assemblée passe au vote, le crédit est accepté à sa majorité.

6. Prendre connaissance des décomptes finaux

M. Yann Rindlisbacher prend la parole et commente les différents points suivants :

- a) Contribution financière au projet des améliorations foncières intégrales Reconvilier-Tavannes, crédit voté par le corps électoral en 1994, Fr. 300'000.-, coût total Fr. 300'000.-. Contribution à raison de 10 annuités de Fr. 30'000.- de 1997 à 2008.
- b) Achat d'un véhicule pour le corps des sapeurs-pompiers La Birse, crédit voté le 29.06.2009 Fr. 390'000.-, coût total Fr. 382'412.65.
- c) Acquisition d'une nouvelle balayeuse pour la voirie, crédit voté le 14.12.2009 Fr. 160'000.-, coût total Fr. 159'464.90

7. Approuver le cautionnement d'un montant de 2,5 millions en faveur de la société Sonrougeux SA pour la construction d'un immeuble administratif dans la zone artisanale des Prés Bernard

M. le maire Pierre-André Geiser nous informe que la commune a été approchée par l'ORP qui a reçu la tâche de la direction de la caisse de chômage, de trouver de nouveaux locaux, ces derniers se trouvant à l'étroit dans les bâtiments de Tavannes Machines.

Par sa situation géographique et la proximité des transports publics, l'ORP désire rester au sein de la commune de Tavannes, pour autant que la commune lui fournisse des locaux dans les meilleurs délais.

Le conseil municipal a fait une réflexion et esquissé un projet vers la zone des Prés-Bernard. Après avoir lancé un concours d'architecture, Arc Architecture Sàrl de Tramelan l'a remporté. M. Pierre-André Geiser nous commente le projet et ajoute que les locaux du rez-de-chaussée seraient voués à l'ORP et ceux du 1^{er} étage, à la disposition pour un projet de centre de santé par exemple.

Justement, M. Pierre-André Geiser nous informe qu'au printemps de cette année, la Caisse de pension des Hôpitaux du Jura bernois se sont approchés de la commune pour la recherche de locaux. Ils ont alors formulé une demande de partenariat à ce projet.

A ce jour, une demande officielle et formelle nous est même parvenue signée par MM. Misteli et Châtelain, confirmant que le conseil de fondation des Hôpitaux du Jura bernois investirait entre Fr. 2'800'000 – et 3'300'000.- dans ce projet.

Coûts du projet :

Devis de base – Totaux CFC 1-2-3-4-5

• Terrain (Propriété de la commune)	Fr.	250'000.--
• Travaux préparatoires	Fr.	205'000.--
• Bâtiment	Fr.	4'944'000.--
• Equipements d'exploitation	Fr.	--
• Aménagements extérieurs	Fr.	388'000.--
• Frais secondaires	Fr.	<u>148'000.--</u>
Total CFC	Fr.	5'935'000.--

Fonctionnement du cautionnement :

- L'actionnariat de Sonrougeux SA est 100% communal.
- La commune bénéficie de taux d'intérêts très favorables contrairement à Sonrougeux SA qui est soumis aux conditions d'une société anonyme.

=>Le cautionnement (garantie financière) de la commune offre à Sonrougeux SA la possibilité de bénéficier de taux d'intérêts préférentiels (1-1,5 % de moins qu'une SA).

=>La commune est susceptible d'engager de l'argent uniquement en cas de faillite de Sonrougeux SA, comme c'est déjà le cas actuellement.

En cas d'acceptation du cautionnement :

- Prospection pour la location des locaux de l'étage – été 2011- automne 2011
- Publication du projet – début automne 2011
- Travaux - dès obtention du permis (2011, au plus tard début 2012)
- Inauguration 2^{ème} semestre 2012

M. Yvan Vecci demande s'il est prévu un aménagement des alentours et fait allusion à la déchetterie.

M. Geiser lui répond qu'une demande de permis a été déposée par l'entreprise Moeschler pour la construction de nouveaux locaux à « La Combe », comprenant une partie déchetterie, certes « privée », mais où il y aurait la possibilité de trier les déchets.

Selon Celtor SA également, il y aurait tout un concept de déchetterie régionale qui serait mis sur pied cet automne à l'entrée du périmètre de Celtor.

Quoi qu'il en soit, en cas d'acceptation du projet, une solution pour le déplacement de la déchetterie devra être trouvée.

Plus aucune question n'étant posée, au vote le cautionnement est accepté à sa majorité.

8. Divers

Mme Paulette De Graaff demande s'il serait possible d'étudier la mise à disposition de containers à poubelles pour éviter des poubelles éventrées durant la nuit.

Il lui est répondu qu'une étude est déjà en cours pour la mise à disposition de Molok par Celtor. Sur ce projet, nous en saurons plus en 2012, également pour trouver les endroits de collectes adéquats.

Mme Paulette De Graaff demande également pourquoi la commune est devenue locataire des locaux de la cure protestante alors les taux d'intérêts incitent plutôt à être propriétaire. Selon elle, l'ouverture d'une nouvelle classe d'école enfantine ainsi que l'entrée en vigueur de l'EJC rendait prévisible la recherche de nouveaux locaux et donc l'éventuelle acquisition ou construction de ceux-ci. Selon elle, à l'époque de la construction du pavillon de l'école enfantine, il était déjà question d'un éventuel agrandissement du bâtiment. Elle propose qu'une étude sérieuse soit faite pour étudier la possibilité d'accueillir les 4 classes d'écoles enfantines ainsi que l'école à journée continue dans les mêmes locaux, comme cela avait déjà été évoqué auparavant.

M. Pierre-André Geiser lui répond qu'au moment où les discussions étaient en cours, d'autres investissements ne permettaient pas à la commune de se lancer dans de tels projets de constructions et que cette solution des locaux de la cure s'annonçait la meilleure à moyen et long terme. Il ajoute que les discussions peuvent s'ouvrir mais que le contrat avec la cure court sur 10 ans et qu'il reste encore 8 ans pour honorer ce contrat.

M. Vecci, quant à lui, s'étonne de la hausse du prix du sac à ordures sans même qu'aucun commentaire ne soit fait. Il demande également si les communes ont encore leur mot à dire dans cette grande institution de Celtor...

Mme Trummer lui répond que le prix du sac n'a jamais changé depuis 17 ans et qu'il devenait nécessaire de réadapter le coût resté inchangé depuis si longtemps.

M. Eicher remercie l'Assemblée d'avoir voté les points de l'ordre du jour. L'Assemblée arrivant à son terme, la séance est levée à 22h00.

La prochaine Assemblée municipale est prévue pour le 05.12.2011.

Le président:

La secrétaire:

René Eicher

Stéphanie Matthey